

Trajectoire GDD : Ne rien lâcher!

Trajectoire GDD au Comité d'établissement

La trajectoire d'évolution de l'activité indemnisation a été rejetée par les élus du CE PACA le 27 avril 2017 : la baisse de charges non constatée à ce jour et les conclusions de la commission mixte de suivi de la trajectoire GDD n'ont pas permis aux élus du CE d'émettre un avis favorable majoritairement

Mais la Direction Générale ne compte pas y renoncer et donc il appartient aux élus par le biais de la commission de suivi de la trajectoire GDD de suivre de près l'évolution de ce projet.

La DR déclare qu'il n'y aura pas de suppression de postes GDD tant que la baisse de charges n'aura pas lieu. Mais la méthode de calcul de la charge est fortement discutable : en effet bon nombre d'actes métiers ne sont pas pris en compte par l'outil et donc si l'algorithme est nourri de fausses données ou de données incomplètes, il en résulte une cible totalement déconnectée de la réalité.

Les activités non comptabilisées dans la charge de travail

- 1- les PRV faites par les GDD ne sont pas prises en compte dans le calcul de la charge (seules celles faites par les bi-compétents est pris en compte),
- 2- la proactivité est demandée aux GDD par la DG sur tous les champs (indus, etc...) hors seule celle correspondant à des attentes NPDE est comptabilisée dans la charge,
- **3-** l'accueil GDC (gestion de compte) effectuée par les GDD l'après-midi et qui remplace l'ARC de l'après-midi n'est pas comptabilisé et pourtant c'est de l'ARC déguisé, en effet ces plages GDC qui devraient n'être utilisées que pour les attentes NPDE sont utilisées pour effectuer d'autres tâches (indus, réclamations etc...),
- **4-** les mails nets sont sous-évalués : 30 % pour la DR, car les mails pour lesquels les GDD répondent au conseiller réfèrent et ceux pour lesquels les GDD appellent directement le DE ne sont pas comptabilisés par la DR ceux-ci ne passant pas par l'outil TSCE,
- **5-** l'ARC de l'après-midi s'est reporté sur des plages de BO traitement AIC du matin ou plage GDC traitement des dossiers ARC différés du matin,
- 6- les décisions automatiques revues par les GDD car la décision est fausse...

Toutes ces activités ne sont pas comptabilisées dans la charge, la Direction Générale utilise l'outil de planification RDVA, or cet outil ne planifie qu'une partie de l'activité nécessaire à l'indemnisation, certaines activités ne sont pas planifiées ou visibles.

De plus **l'impact de la numérisation** sur la décroissance de l'activité indemnisation a été **surestimé** et les nouvelles tâches liées à cette numérisation ont été sous-estimées. Ainsi, le temps passé par les GDD à rattraper les erreurs de chargement de TESSI n'est pas comptabilisé.



Les actions à engager

Il est important dès à présent de réagir pour conserver nos métiers et montrer à la DG qu'elle doit compter avec tous les GDD :

Nos moyens pour agir dans un premier temps sont simples :

1- Remplir le tableau Excel des remontées des erreurs façonnier à chaque erreur constatée: moins de 20 erreurs remontées pour PACA en mars 2017, moins de 80 pour toute la France, avec si peu de remontées négatives, la DG peut afficher un taux de qualité de TESSI de 97%. Or pour les agents GDD, la DR donne la possibilité de les faire remonter par ce tableau: il faut le faire!

2- Remplir GOA à chaque visite GDD avec le bon motifindemnisation et pas AC.

3- Tracer dans contact, tout mail auquel vous auriez répondu par téléphone ou oralement à une collègue placement, il faut tout tracer pour justifier l'activité, ce sont les outils de la Direction autant les utiliser en notre faveur!

4- Vérifier que toutes vos activités sont bien planifiées sur RDVA même celles des ELD si elles viennent en renfort.

Il est indispensable de <u>rendre visible</u> le travail invisible pour les statistiques et les algorithmes !

Rien ne vient contredire les données informatiques recueillies.... Nous n'avons pas vu de charge de travail justifiant les effectifs GDD!





Le SNU dans l'action pour la défense des métiers :

Le SNU lutte pour que leur cible ne puisse se mettre en application sans un constat réel des conditions et de la charge de travail, il est

indispensable que nous mettions en place des actions collectivement pour réussir à faire prendre conscience de la réalité de chacun.

Nous avons une mission de service public et nous garantissons ce service depuis de nombreuses années avec la reconnaissance de toutes les statistiques publiques. Nous devons avoir les moyens de poursuivre notre tâche sans avoir à justifier perpétuellement de notre activité dans un contexte de montée de chômage exponentielle et de restriction budgétaire.

Luttons pour ne pas nous faire contrôler par des outils informatiques à seul but lucratif.

Agents PAG, en structure, GDD, placement ou psychologues, le SNU défend nos métiers!

